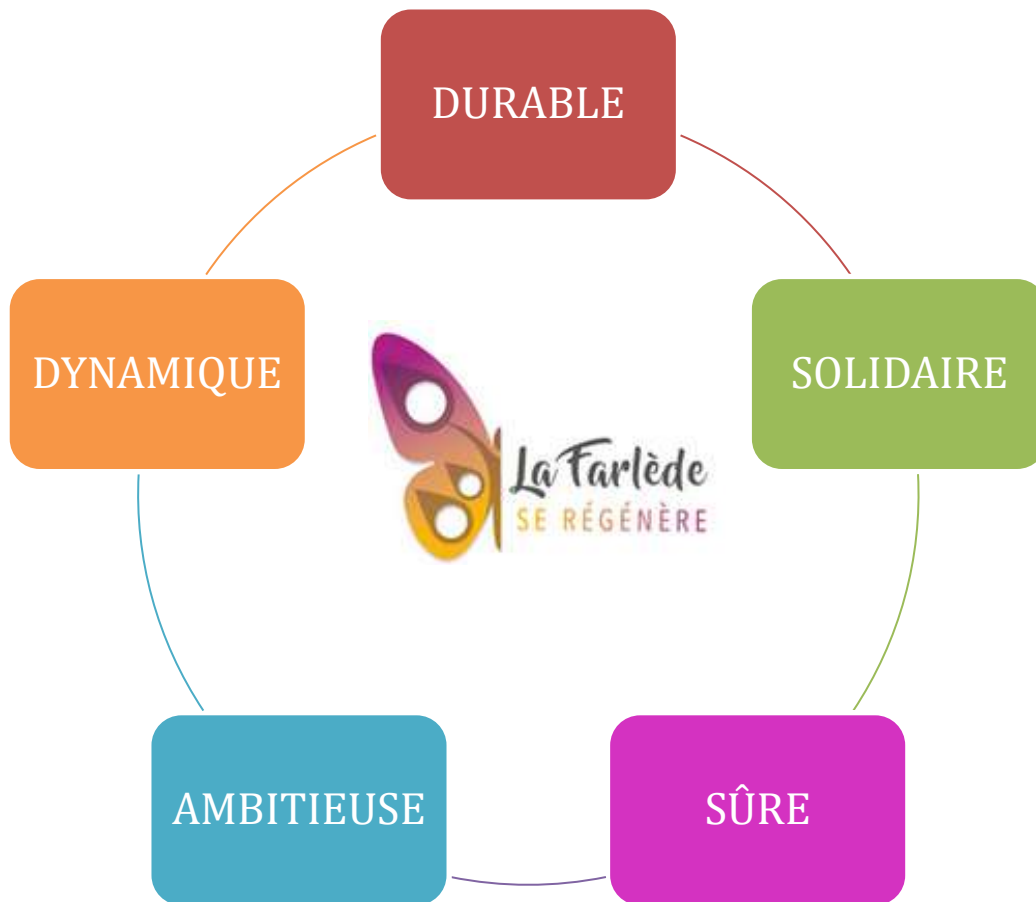




LA FARLÈDE

COMMUNE DE LA FARLÈDE

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025



Conseil Municipal du 13 Février 2025

*Direction Générale des Services*



## LA FARLÈDE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est une étape obligatoire (Art L.2312-1 du CGCT) et essentielle à la vie démocratique de notre ville. Il informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif.

**Le ROB ainsi que l'analyse prospective de la Commune s'appuient sur les dispositions prévues par :**

- La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 publiée le 19 décembre 2023.
- La loi , n° 2024-1188 du 20 décembre 2024, spéciale, prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances
- Le projet de loi de finances ( partie recettes) approuvé par le Sénat le 1<sup>er</sup> décembre dernier

### **Il permet de présenter et de débattre sur :**

- Les orientations budgétaires de la Commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, sur la structure des effectifs ...
- La programmation des investissements et leur financement,
- Les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- L'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité et d'informer les Farlèdois. Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un contexte incertain. Le gouvernement de Michel BARNIER qui portait le projet de loi de finances a été censuré le 4 décembre dernier ce qui a conduit à l'adoption d'une loi de finances spéciale, approuvée le 20 décembre 2024. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. Cette loi transitoire doit donc être regardée avec mesure et il nous faut aujourd'hui envisager des hypothèses permettant de construire les scénarios prospectifs communaux pour cette année 2025 et au-delà.

Au regard de l'incertitude du contexte, il est proposé de prendre en compte le volet recettes du projet de loi de finances présenté par le gouvernement de Michel BARNIER qui avait été



## LA FARLÈDE

validé par le Sénat le 1<sup>er</sup> décembre 2024. En effet, le Sénat a repris l'étude de ce texte le 15 janvier dernier.

Le gouvernement de François BAYROU ne souhaite effectivement pas repartir de zéro et compte repartir sur le projet validé par le Sénat pour sa partie « recettes » qui apparaît comme le moins « urticant » pour les groupes d'opposition.

**C'est donc au regard de ce texte que seront construites les hypothèses budgétaires communales pour l'année 2025.**



LA FARLÈDE

## SOMMAIRE

---

### CONTEXTE GÉNÉRAL : ENTRE INCERTITUDES ET INCERTITUDES

### LES TENDANCES BUDGÉTAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

*ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

*ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

*LES DEPENSES DE PERSONNEL*

### LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

### LES RATIOS INDISPENSABLES À UNE GESTION PROSPECTIVE DE NOS INVESTISSEMENTS

### LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

### LES BUDGETS ANNEXES : LES POMPES FUNEBRES

### GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

### DÉBAT

*\*L'ensemble des données chiffrées sont issues du budget communal.*

*Lorsque les données sont issues de sources différentes et externes au budget communal, ces dernières sont précisées.*

*\*Les données afférentes à l'exercice 2024 sont données au moment de la clôture et sous réserve de leur confirmation après approbation du compte administratif.*



LA FARLÈDE

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL : ENTRE INCERTITUDES ET INCERTITUDES

### 1.1 *Croissance mondiale et conflit : le meilleur n'est pas certain*

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 3,1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 0,8% (0,5% en 2023).

Des disparités persistent cependant entre les pays.

L'Allemagne, inquiète particulièrement, connaît une croissance plus lente (aux environs de 0,2%, alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (+2,1%).

#### Projections de croissance et d'inflation dans la zone Euro Source : banque centrale Européenne

#### Projections de croissance et d'inflation dans la zone euro

(variations annuelles en pourcentage, révisions en points de pourcentage)

	Septembre 2024				Révisions par rapport à Juin 2024			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
<b>PIB en volume</b>	0,5	0,8	1,3	1,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
<b>IPCH</b>	5,4	2,5	2,2	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>IPCH hors énergie et produits alimentaires</b>	4,9	2,9	2,3	2,0	0,0	0,1	0,1	0,0

En 2025, la croissance économique mondiale devrait s'établir aux alentours des 3.2% toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.



## LA FARLÈDE

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024.

Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

**En effet, le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.**

**Sur le plan politique, l'élection de Donald TRUMP fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une très fragile « majorité » et les Allemands se rendront aux urnes le 25 février prochain pour une nouvelle élection fédérale.**

Le taux de pauvreté mondial montre des signes modestes d'amélioration, passant de 9,2 % en janvier 2024 à 8,6 % en octobre de la même année. Cette baisse, bien que positive, reste insuffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises économiques successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

### 1.2 *Les perspectives nationales pour 2025*

Au niveau national, la construction budgétaire 2025 s'appréhende avec la plus grande prudence et les différents indicateurs restent en berne même si des améliorations, toute chose égale par ailleurs, sont attendues en 2026.

La croissance devrait s'établir en 2025 à 0,9 %. Elle resterait positive mais diminuerait un peu en comparaison de l'année 2024.

Une progression est attendue en 2026 avec un taux de croissance estimé par la banque de France à 1,3%. La baisse de l'inflation et les conséquences de la baisse des taux de crédit de la BCE devraient permettre de maintenir une croissance positive.



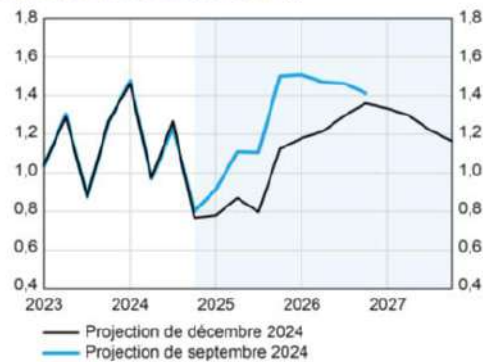


## LA FARLÈDE

La relance envisagée dès 2025 par certains économistes semblent se décaler en 2026 favorisée par la détente des conditions financières.

### Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



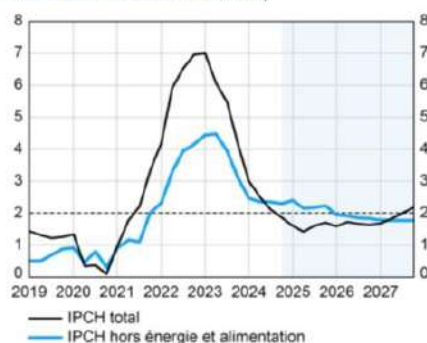
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation poursuit son recul après une période de volatilité marquante.

En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie. Il est à noter que cette projection tient compte des mesures fiscales et sociales prévues initialement dans les projets de loi, telles que la hausse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) au-delà de son niveau antérieur à la mise en place du bouclier tarifaire, la hausse du ticket modérateur ainsi que de la taxe sur les billets d'avion. Si ces mesures n'étaient finalement pas appliquées, l'inflation en 2025 pourrait encore être inférieure. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décline à 2,2 %, après 2,4 % en 2024, du fait du recul progressif mais plus lent tout au long de l'année de l'inflation des services permis par la normalisation du rythme d'évolution des salaires.

### IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

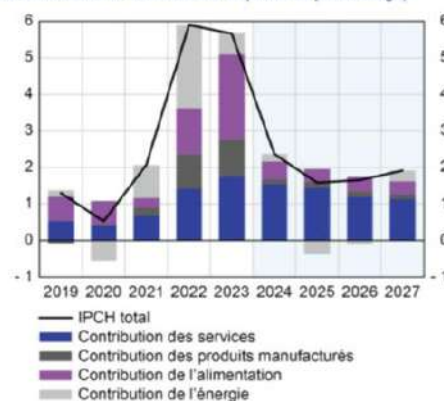
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

### Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

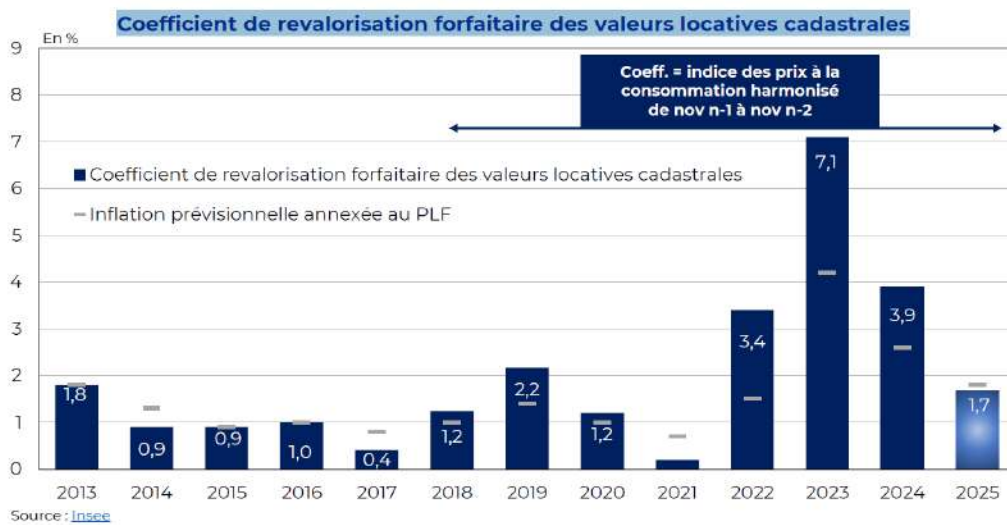


Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.



LA FARLÈDE

Cette étude du niveau d'inflation est importante au regard de son impact sur le budget communal à construire tant pour prévoir un niveau de dépenses mais aussi au regard de son impact sur la détermination du **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales** qui s'établit pour l'année 2025 à 1,7 %.



La dette et le déficit quant à eux restent à des niveaux importants bien éloignés des engagements pris par le gouvernement apparaissant dans le LFPF 2023-2027.

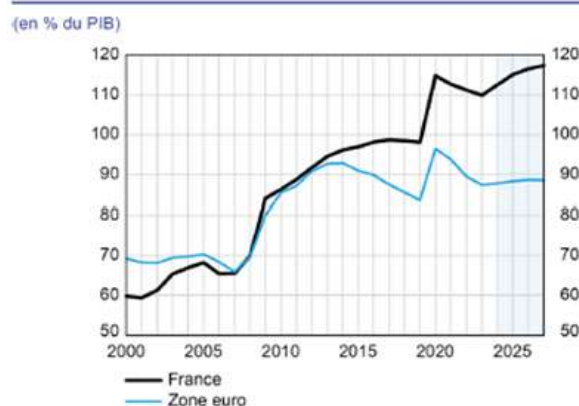
L'année 2024 a marqué une nouvelle dégradation de la situation financière avec un solde public qui devrait atteindre 6,1 % contre 5,5 % en 2023.

Le déficit public en 2025 devrait s'établir dans une fourchette comprise entre 5 et 5,5 %.

Les dispositions de la future loi de finances auront un impact significatif sur le niveau qui sera constaté fin 2025.

Dans tous les cas, il apparaît certain, conformément aux engagements du nouveau Premier ministre que le projet qui sera proposé à la représentation nationale intégrera, sans certitude de concrétisation, des mesures significatives sur ce point.

### Dette publique en France et en zone euro



### ***1.3 Un cadre financier encore partiellement inconnu mais nécessairement contraint***

---

Les difficultés financières de la France confirmées à de nombreuses reprises par nos représentants politiques nous conduisent à anticiper un cadre législatif qui viendra contraindre notre budget en 2025.

La discipline budgétaire sera encore et toujours au programme de cette construction budgétaire qui doit s'établir cette année sans règle encore connue.

La loi spéciale votée en application de l'article 45 de la LOLF autorise le Gouvernement à **percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances** et à ouvrir **les crédits applicables aux seuls services votés**.

Cette loi spéciale et ses textes d'application (décret + circulaire) viennent préciser d'une part que les crédits 2024 doivent s'entendre comme un plafond de dépenses, ces derniers pouvant naturellement être inférieurs à ceux ouverts en 2024, et d'autre part que les crédits ouverts doivent permettre a minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement en 2024.

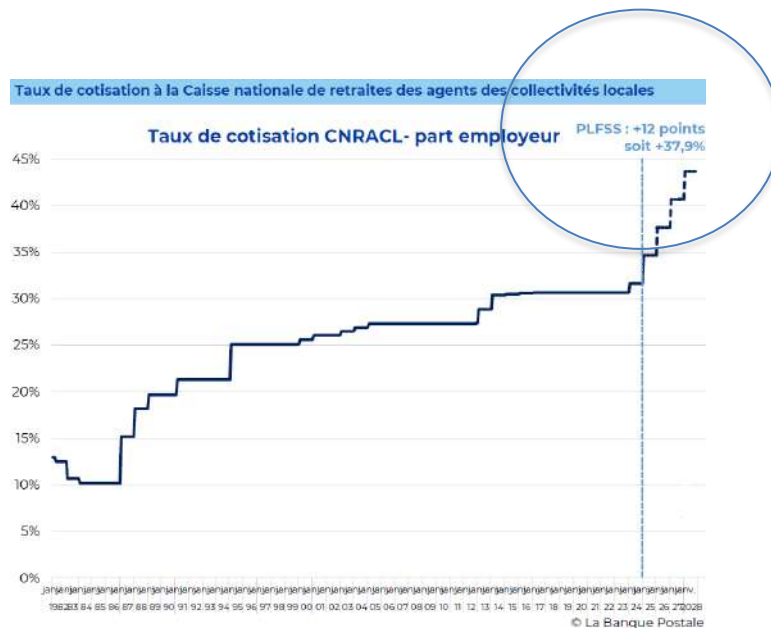
Ce régime de loi spéciale vient naturellement interdire toutes nouvelles dépenses et notamment l'ensemble des dépenses dites discrétionnaires telles que les dotations, **subventions** ou autres soutiens divers.

En complément de ce cadre plus que limité, certaines mesures devraient être prises en application de plusieurs décrets au cours du mois de janvier :

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales reste acquise au regard du taux d'inflation constaté entre l'IPCH de novembre N-1 et N-2**
- **La part employeur du taux de cotisation CNRACL augmentera bien en 2025.** Même si certaines interrogations demeurent quant au rythme de progression, il apparaît prudent d'estimer une augmentation de 3 points sur quatre exercices consécutifs pour parvenir aux 12 points attendus.



LA FARLÈDE



- Les effets de la fraction de correction du potentiel fiscal, du potentiel financier et de l'effort fiscal continueront à impacter la Dotation Globale de Fonctionnement.  
Cette réforme des indicateurs est importante et devra être prise en considération dans la détermination des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.
- Enfin, il est à noter la mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement s'établissant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 1 054 € en Île de France et 930 € ailleurs.

Comme indiqué en propos liminaires, il nous faut malgré tout construire des hypothèses budgétaires crédibles et anticiper une éventuelle loi de finances que le Gouvernement parviendrait à faire adopter par la représentation nationale.

#### 1.4 *Les hypothèses à envisager dans le cadre de la loi de finances en discussion*

Comme indiqué supra, nous indiquerons dans la présente partie des éléments prospectifs issus du projet de la loi approuvé par le Sénat dans sa composante recettes.

Les travaux parlementaires en cours pourraient être de nature à remettre en question les hypothèses envisagées.

### Le gel des fractions de TVA

Certaines collectivités doivent intégrer dans leur budget en section recettes, une fraction de TVA qui, à l'instar de ce que nous connaissons pour les bases fiscales, évolue au regard du dynamisme du contexte.

Pour 2025, il est envisagé de geler cette fraction de TVA et d'assoir le niveau de fraction de TVA pour l'année 2026 sur la dynamique de l'année précédente.

### L'évolution des variables d'ajustement

Les différents concours financiers de l'État aux collectivités enregistrent chaque année des évolutions indépendantes des composantes de la DGF, telles que la progression des dotations de péréquation ou encore l'augmentation liée à l'évolution démographique.

Aussi, afin de rendre les évolutions des concours financiers compatibles avec les objectifs de maîtrise des dépenses publiques, ces derniers ont fait l'objet, depuis 2008, de mesures de maîtrise qui prévoyaient de réduire à la seule inflation la progression de l'ensemble des concours de l'État.

Dès lors, les dotations dont les taux de croissance étaient supérieurs à l'inflation étaient compensées par la baisse corrélative d'autres dotations, dites « variables d'ajustement », dont le montant était ajusté en conséquence.

Pour 2025, le projet de loi de finances approuvé par le Sénat prévoit une minoration de ces variables de 487 millions d'euros.

### La constitution d'un fonds de réserve

Une des dispositions remarquées issues du projet de loi de finances concerne la mise en œuvre d'un fonds de réserve qui apparaît être un nouveau mécanisme de péréquation horizontale.

L'amendement sénatorial qui a été approuvé envisage de réduire le montant global de ce fonds ( 257 M€ contre 603 M€ pour le bloc communal) en élargissant l'assiette des collectivités concernées ( 2130 communes contre 205).

Un tel fond, jugé par certains inéquitable, a fait l'objet de débats nombreux.

Dans tous les cas et même au regard de l'évolution portée par l'amendement sénatorial, la Commune n'est pas concernée par la constitution de ce fond.

### La baisse du taux de FCTVA

La question du FCTVA est structurante dans la construction budgétaire et financière des projets locaux.



## LA FARLÈDE

Le projet de loi finances prévoyait d'une part la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité et d'autre part la réduction du taux du FCTVA de 16,404 % à 14,850 %.

Cette proposition finalement supprimée par le Sénat aurait conduit à une baisse de 10 % du remboursement de TVA pour les collectivités.

Cet élément devra faire l'objet d'un point d'attention particulier dans le cadre des discussions en cours sur le futur projet de loi de finances.

## CONCLUSION

**L'incertitude politique renforce le flou d'un contexte marqué et rend difficile le travail de prospective inhérent à cette période de préparation budgétaire.**

**Dans tous les cas, il nous faut envisager l'avenir avec prudence.**

**La France connaît un niveau de dette et de déficit importants que nos engagements européens nous conduisent à devoir résorber.**

**Il est attendu, ou tout du moins annoncé, que les collectivités territoriales doivent participer à cet effort de redressement et les principales mesures issues du projet de loi de finances (version initiale ou sénatoriale) montrent bien l'effort attendu.**

**L'évolution du taux de cotisation CNRACL marque encore cette année la tension financière sur la gestion des ressources humaines que les collectivités doivent appréhender de façon contrainte et sans aucun financement.**



LA FARLÈDE

## 2. LES TENDANCES BUDGÉTAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

### Synthèse prospective du fonctionnement à échéance 2026

*Il est à noter que les chiffres ont été retraités afin de refléter la réalité de notre structure budgétaire et d'être sincères dans la construction de ce tableau prospectif.*

\*Déduction non effectuée des opérations particulières notamment de cession qui ont majoré les sommes

En milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes Réelles de Fonctionnement	10 233*	11 362*	10 848*	11 513*	12 006*	12 528 *	12 700	12 900
Dépenses réelles de Fonctionnement	7 912	7 600	7 656	7 890	8 362	8 832	9 400	9 890
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 521	2 957	3 052	3 320	3 644	3 480	3 300	3 010

La projection à 2026 de notre niveau d'épargne brute permet de démontrer la soutenabilité des engagements pris et la santé financière de la collectivité malgré un programme d'investissement important mais aussi l'augmentation perceptible de nos charges de fonctionnement, induite, d'une part, par une volonté municipale forte de répondre aux besoins nombreux portés par la population, et d'autre part par des contraintes financières imposées par l'Etat notamment en matière de gestion des ressources humaines.

## 2.1 ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2024 marque une hausse des recettes réelles de fonctionnement (+4.34%) mais qu'il nous faut nuancer compte tenu d'un remboursement unique d'une subvention d'un montant de 360 000 €.

En neutralisant cette recette exceptionnelle, nous constatons un tassement de nos recettes qu'il nous faut appréhender dans le cadre de la construction budgétaire 2025 à venir.

L'analyse comparée des différentes composantes du compte 73 nous permet de confirmer la rigueur anticipée l'année dernière avec :

- une baisse importante ( près de 25%) des droits de mutation à titre onéreux.
- Une baisse significative de notre taxe sur la Consommation Finale d'Electricité en 2024 (- 76 000 €)

Plus globalement et comme rappelé lors de chaque étape budgétaire, il revient d'être prudent. En effet, 79 % de nos recettes réelles de fonctionnement sont composées de ce chapitre 73 qui peut dans ses grandes masses être impacté par des décisions du législateur ( fiscalité, transfert de compétences..).

Nous appréhenderons donc la préparation du budget 2025 avec la plus grande rigueur afin de parvenir à conserver, sans augmentation des taux d'imposition communaux, une capacité à financer notre fonctionnement mais aussi nos nombreux investissements.

### Evolution comparée (2022/2023) de certaines composantes du chapitre 73

INTITULE	2023	2024	Ecart en %
Contributions directes (73111)	5 387 971.00 €	5 657 527,00 €	5,00%
Droits de mutation à titre onéreux (73123)	648 842.29 €	461 594,00 €	-28,39%
Taxe locale sur la publicité extérieure (73174)	168 561.75 €	211 095,14 €	25,23%





## LA FARLÈDE

Globalement en matière de recettes, les prévisions budgétaires, parfois prudentes, se sont avérées réalistes et permettent de crédibiliser les hypothèses prospectives pluriannuelles retenues. En effet, nous pouvons constater un taux de réalisation satisfaisant de nos recettes au titre de l'exercice 2024.

En complément de cette analyse générale, six points sont, cependant, à mettre en exergue :

### 1. Un maintien en 2024 de la Dotation Globale de Fonctionnement avant une baisse programmée

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est très faible en raison d'un potentiel financier et des revenus plus élevés que la moyenne ( 48 € par habitant contre 185 € en moyenne).

La DGF, malgré sa faiblesse, a pu augmenter de près de 100 000 € entre 2022 et 2024 en raison d'une moindre progression du potentiel financier.

Au regard des dispositions figurant dans les projets en cours de discussion et de la nécessaire contribution au redressement des finances publiques, nous anticipons une baisse significative de la dotation forfaitaire compte tenu de l'écèlement envisagé en partie 1 nécessaire au financement de la péréquation.

Impact attendu toutes choses égales par ailleurs : - 70 000 € soit près de 20 %.

### 2. Une mise à niveau de nos recettes issues de nos produits des services

La politique de remise à niveau de nos recettes issues de nos produits des services amorcée dès 2022 a permis de rééquilibrer dès 2023 le compte 70.

L'année 2024 marque un tassement des produits de nos services expliqué notamment par les choix faits en matière de périscolaire avec la gratuité sur certaines périodes au regard des travaux en cours sur le site du groupe scolaire.

### 3. Fiscalité et impositions directes

Fiscalement et comme précisé par M. le Maire depuis 2022, la Commune n'entend pas augmenter ses taux de fiscalité locale. Une revalorisation des bases d'imposition est à anticiper en 2025.

Les dispositions de la loi de finances doivent nous conduire à prévoir une augmentation de nos bases fiscales de près de 2%.

- 1,7 % relativement à l'inflation ;

- 0,3% relativement à l'évolution physique des bases d'imposition.



## LA FARLÈDE

### Rappel des taux communaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,50 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,15 %.

#### 4. Attribution de compensation

Comme chaque année, l'évolution de l'attribution de compensation (73211) qui représente en 2024 près de 25,45 % (26,56% en 2023) de nos recettes réelles de fonctionnement, doit être questionnée.

**Montant de l'attribution de compensation 2024 : 3 188 328 €**

*Sous réserve des évolutions non chiffrées à ce jour*

Nous pouvons remarquer que ce montant important est figé (car non indexé) et représente une proportion, certes non négligeable, mais de plus en plus réduite au regard du total constaté et prévu, de nos recettes réelles de fonctionnement.

#### 5. Le placement d'une partie de notre trésorerie sur un compte à court terme

Comme indiqué lors du vote du budget 2024, la Commune a pu placer à court terme une partie de sa trésorerie.

De tels placements qui démontrent la qualité de gestion du budget communal ont permis d'alimenter le compte « produits financiers » à hauteur de 147 300 €.

L'analyse des recettes communales permet de mettre en exergue un coefficient d'autonomie financière important démontrant la capacité de la Commune à mobiliser en autonomie des ressources

#### 6. Le FCTVA, point d'alerte à surveiller

Comme envisagé dans la première partie du présent document, le Gouvernement avant arbitrage du Sénat avait acté la proposition de baisse du taux de FCTVA ( de 16,404% à 14,85%) et la suppression du FCTVA pour le fonctionnement.

Cette disposition supprimé par le Sénat, aurait impacté le budget communal, après première simulation, à hauteur de 140 000 €.

Ce point devra être surveillé de près dans le cadre des discussions en cours.



## LA FARLÈDE

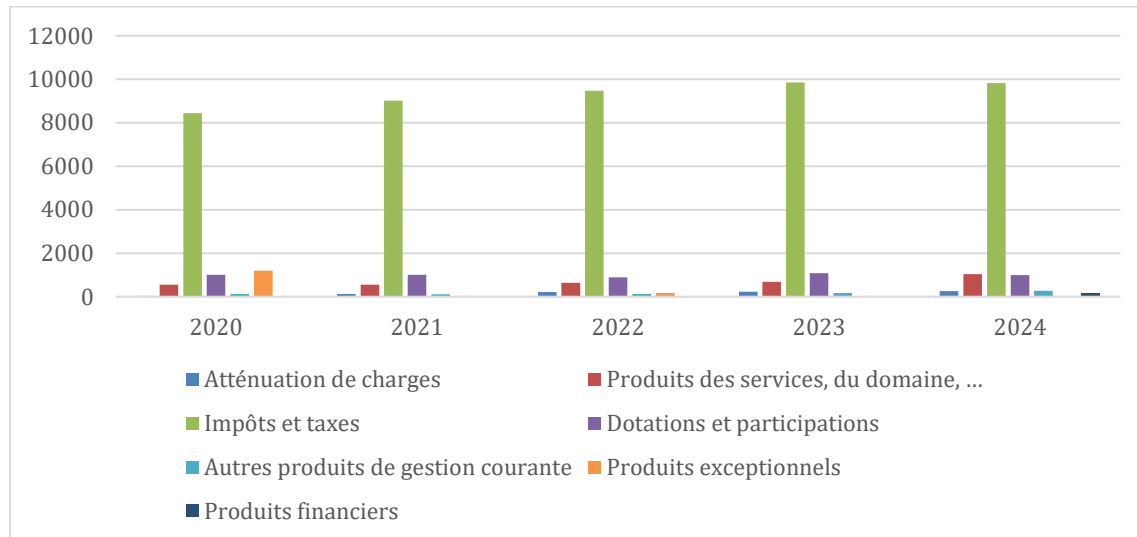
### Évolution des recettes réelles de fonctionnement 2020-2024

Budget principal en milliers d'euros

Taux d'évolution

	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	<b>11 362</b>	<b>10 848</b>	<b>11 513</b>	<b>12 006</b>	<b>12 528</b>	<b>4,34 %</b>
Atténuation de charges	39	125	213	227	256	12,77%
Produits des services, du domaine, ...	548	546	639	688	1 034	50,29%
Impôts et taxes	8 447	9 018	9 478	9 852	9 829	-0,23%
Dotations et participations	1 010	1 003	891	1 074	988	-8,00%
Autres produits de gestion courante	121	116	117	165	276	67,27%
Produits exceptionnels	1 196	41	175	0	0	0,00%
Produits financiers	0.003	0.003	0.003	0.005	147	293,99%

### Évolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020-2024



## CONCLUSION

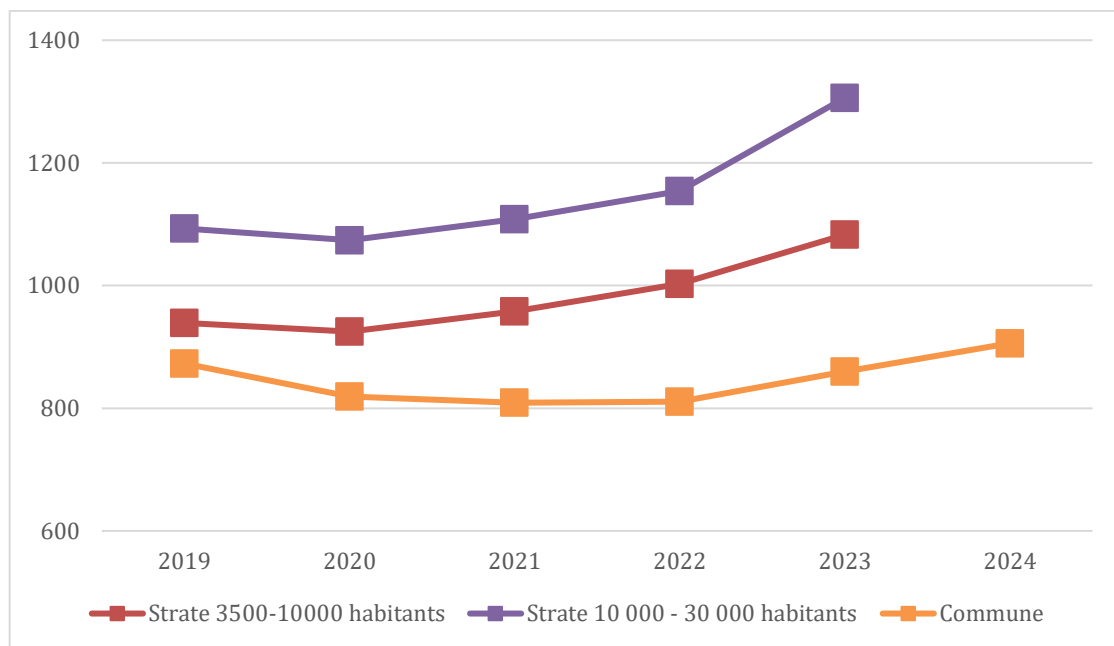
Les recettes réelles de fonctionnement sont déterminantes et devront faire l'objet d'une attention toute particulière dans le contexte que nous venons de décrire. La rigidité constatée depuis maintenant plusieurs années se confirme encore en 2025. Malgré cette tendance, les finances communales permettent d'envisager le financement des nombreux projets communaux décrits en seconde partie.



LA FARLÈDE

## 2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Évolution du ratio légal « dépenses de fonctionnement / population » 2019-2024 et comparaison avec la strate (ratio légal N°1)**



**L'année 2024 marque une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+5,6 %).** Cette hausse avait été anticipée dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 et s'explique par quatre facteurs :

- Une inflation encore marquée sur certains postes de dépense
- Une mise à niveau de notre fonctionnement et un rattrapage sur certains postes de dépenses en matière de renouvellement :
  - Débroussaillage / Propreté / maintenance dont éclairage public et voirie (+ 120 000 €)
  - Maintenance informatique et vidéoprotection (+ 15 800 €)
  - Augmentation de notre prime d'assurances (+ 19 415 €)
  - Frais résultant de la création de la RCSC (+ 6 526 €)
  - Intégration des cérémonies organisées précédemment par le COF (+ 48 500 €)
- Les décisions de l'Etat en matière de gestion des ressources humaines (augmentation du SMIC et du point d'indice).



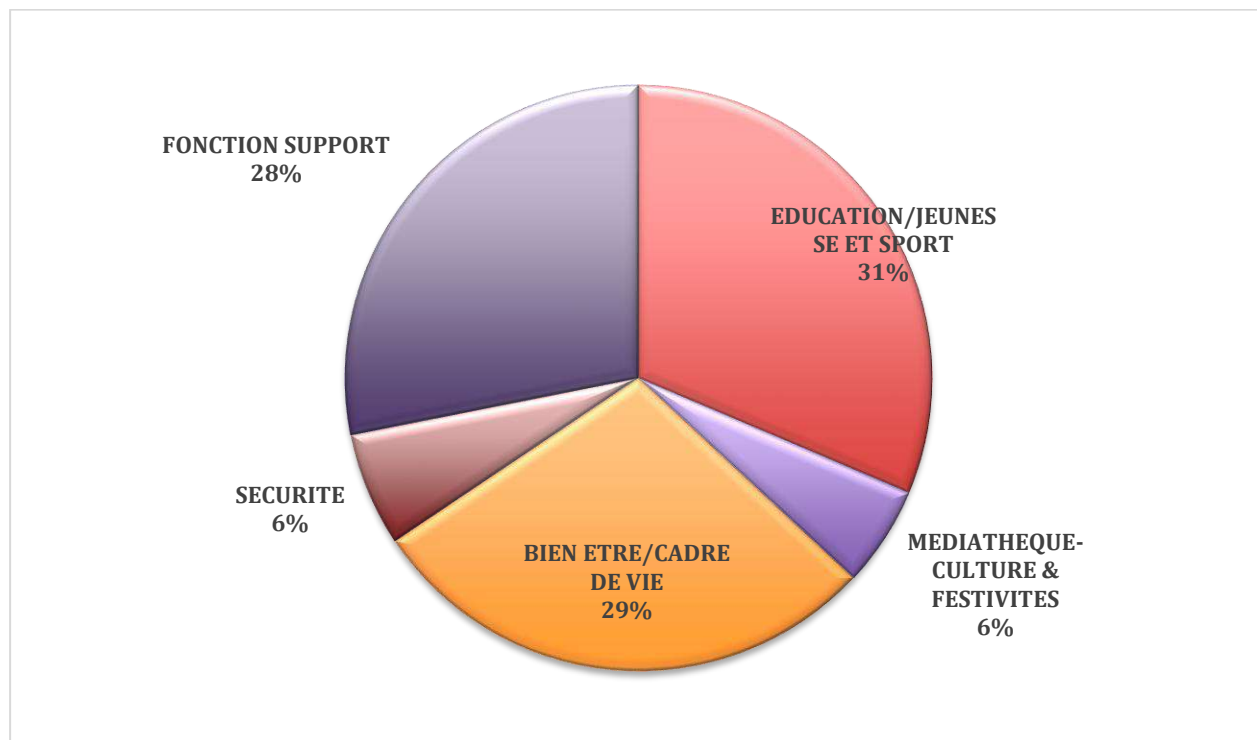
## LA FARLÈDE

Il est à noter une baisse de notre consommation d'électricité en 2024 (- 26% soit – 83 391 €).

Cette baisse, importante, résulte des choix faits en matière énergétique en cohérence avec nos engagements en matière de développement durable :

- Réduction du volume d'illuminations festives
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Politique de modernisation (relamping) et d'extinction de l'éclairage public (un sur deux).

### Répartition des dépenses de fonctionnement par activités (chapitre 11 et 12) en 2024 :



La répartition des dépenses par services ou groupes de services restent en cohérence par rapport à l'exercice 2023 démontrant la cohérence dans l'organisation et les priorités définies dans la mise en œuvre de l'action municipale.

L'évolution des dépenses et charges externes (chapitre 11) traduit également les choix de gestion réalisés dans le cadre de l'exercice 2024 (sécurité, développement durable).



LA FARLÈDE

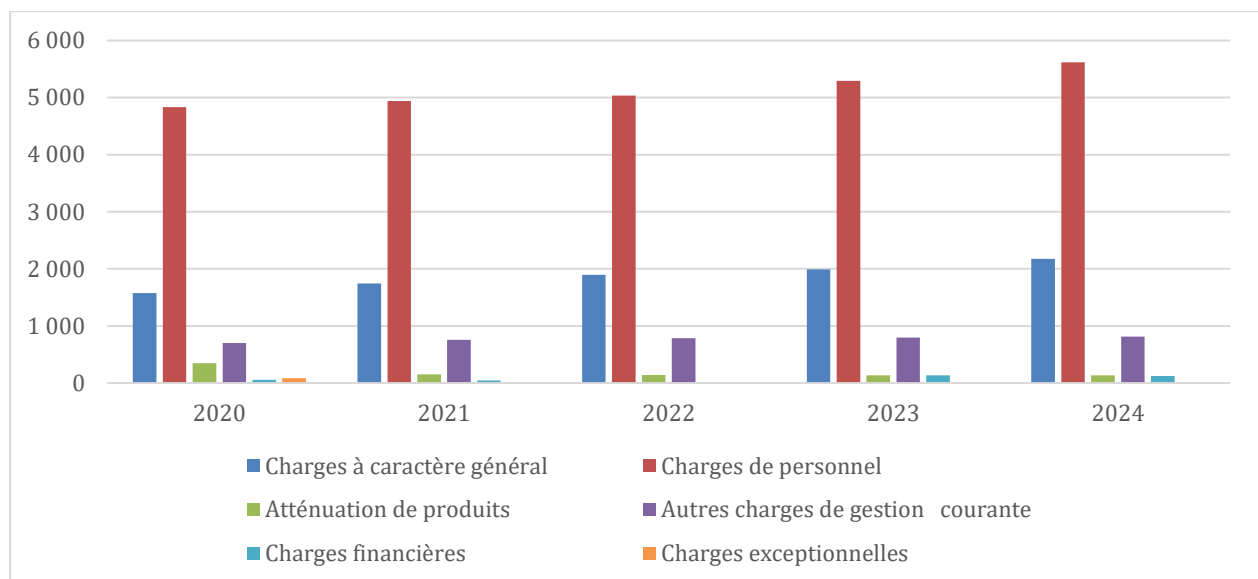
***Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2024***

Budget principal en milliers d'euros

Taux d'évolution

	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 599	7 656	7 890	8 362	8 832	5.60%
Charges à caractère général	1 574	1 744	1 896	1 990	2 142	7.64%
Charges de personnel	4 833	4 941	5 033	5 296	5 616	6,04%
Atténuation de produits	347	154	140	133	138	3,76%
Autres charges de gestion courante	703	757	786	795	811	2,01%
Charges financières	57	43	15	138	123	-10,86%
Charges exceptionnelles	85	17	20	9	0,44	-95%

***Évolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2024***



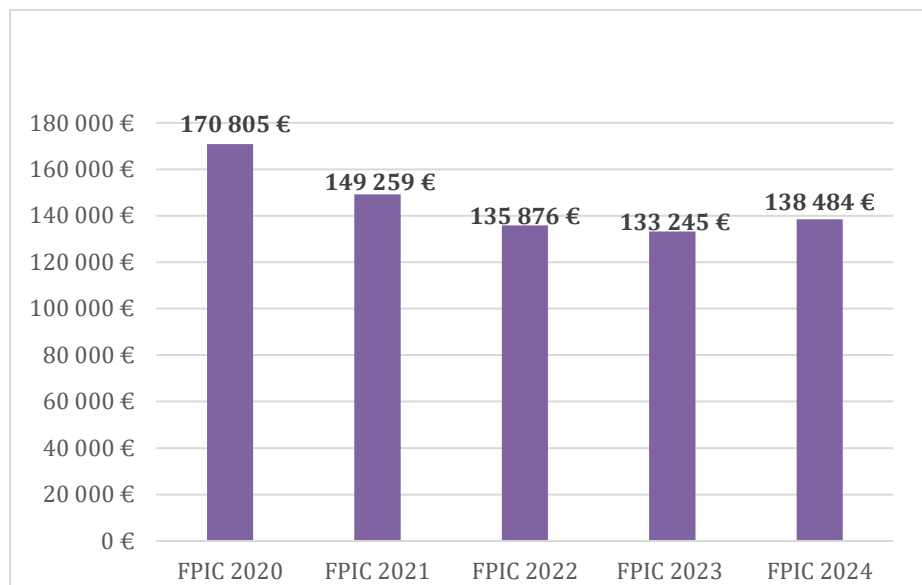


## LA FARLÈDE

En 2025 encore, certains points doivent être mis en exergue et notamment :

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

### Évolution du montant du FPIC 2020-2024



En 2024, le montant du FPIC a augmenté par rapport à 2023.

Au regard des dispositions de la loi de finances et pour 2025, nous anticipons un maintien du niveau du FPIC, celui-ci devrait s'établir à un niveau comparable à celui de l'exercice 2024, à savoir 138 000 €.

Les dispositions liées à la péréquation horizontale devront dans les années à venir faire l'objet, là aussi, d'une attention toute particulière, notamment au regard du contexte économique et social que la crise actuelle va nous obliger à affronter et de la philosophie de la loi de programmation.

- Pénalités loi SRU (article 55) :

Comme chaque année, ce sujet sera regardé de près afin de permettre une utilisation optimale de nos ressources.

En 2025 et au regard des subventions versées, la Commune ne devrait pas verser de pénalités au titre de la loi SRU par le jeu des déductions jusqu'à deux années après l'année d'effectivité de la dépense.



## LA FARLÈDE

L'évolution de certaines opérations devrait nous pousser à une grande vigilance dans le suivi de ce sujet prégnant.

Montant estimé du prélèvement 2025 avant déduction : 182 000 €

- **Les intérêts de la dette :**

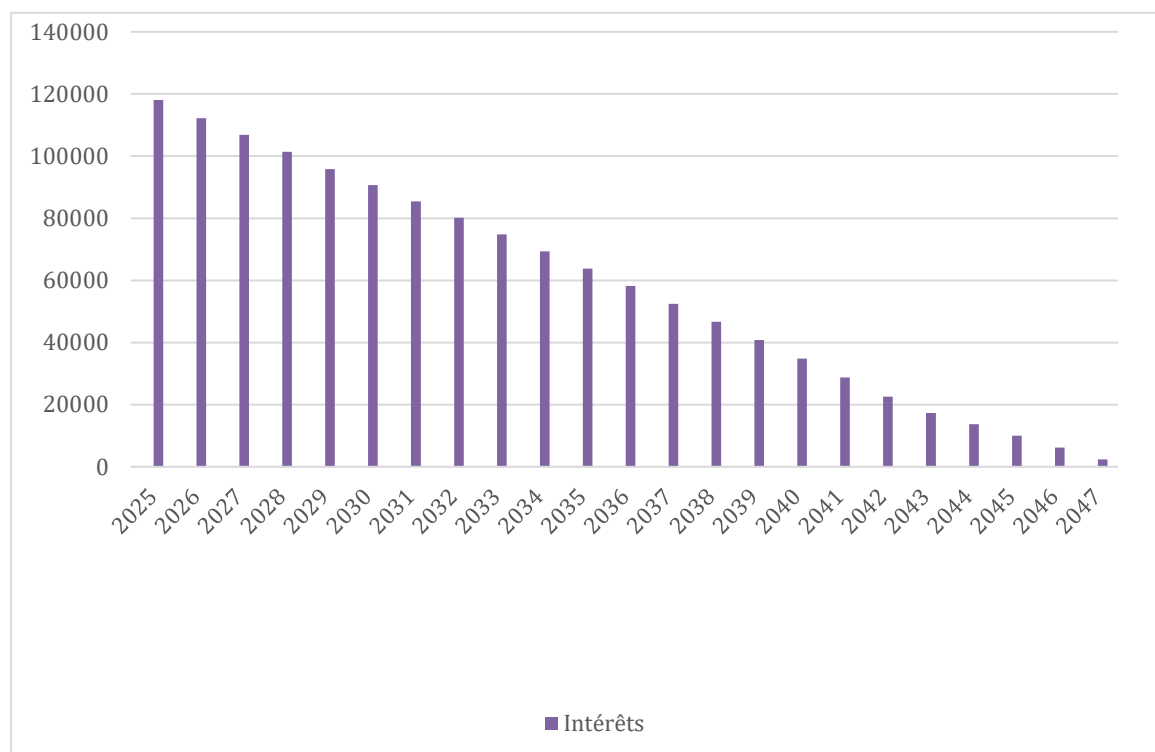
L'exercice 2024 a marqué la poursuite des remboursements des intérêts de la dette contractée en 2022 pour financer le remboursement des travaux de réalisation du groupe scolaire.

**Rappel des conditions des emprunts souscrits :**

- 5 000 000 € sur 25 ans à un taux fixe nominal de 1,60 %
- 3 000 000 € sur 20 ans à un taux fixe nominal de 1,50 %

C'est ainsi que nous pouvons constater une baisse des charges financières ( -4 %) portant le total de cette nature de dépense à 118 047.06 € contre 123 000 € en 2024.

**Évolution de l'intérêt de la dette 2025-2047 – Budget principal**





## LA FARLÈDE

- Les subventions versées aux associations :

L'engagement de la collectivité en matière de soutien au tissu associatif n'est plus à démontrer et la récurrence du niveau d'engagement budgétaire le confirme.

Afin de valoriser ce secteur associatif indispensable à la vie locale, la Commune souhaite poursuivre son accompagnement en maintenant le même niveau d'engagement.

Une analyse au cas par cas et par association sera réalisée afin de déterminer avec précision le niveau de subvention nécessaire à chacune d'entre elles.

L'exercice 2024 a été marqué par une hausse significative du montant versé aux associations (+ 17 %) et ce dans un contexte où la Commune a récupéré en gestion certaines manifestations organisées par le COF, remplacé aujourd'hui par l'ASMAF.

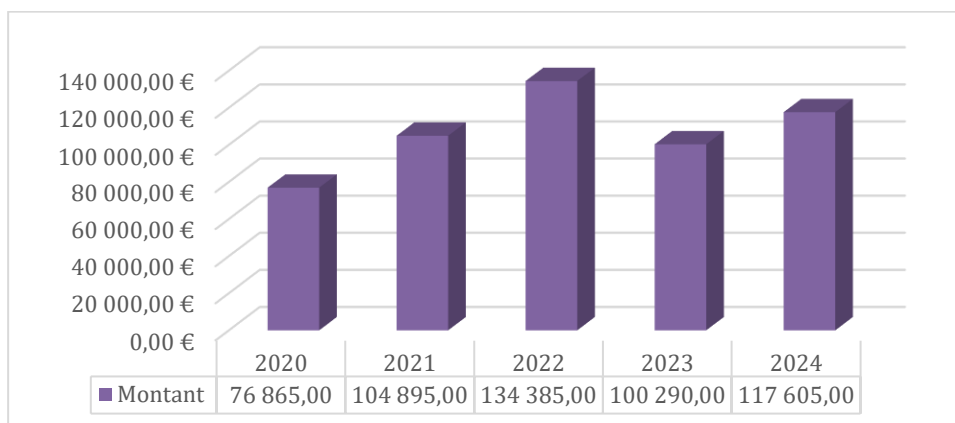
Il est à noter qu'au titre de l'année 2023, une valorisation des avantages en nature avait été réalisée afin de mettre en exergue l'engagement municipal, elle a été poursuivie en 2024.

A ce stade de la rédaction du présent rapport, les incertitudes restent nombreuses et cette question fera l'objet de discussions lors du vote du budget.

La Commune est confrontée à des demandes de plus en plus nombreuses et des arbitrages devront être réalisés.

En 2025, la Commune prévoira encore et a minima une subvention de 180 000 € destinée à la réalisation de logements sociaux, permettant la déduction décrite supra dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU.

### Évolution du montant des subventions versées aux associations 2019-2024





## LA FARLÈDE

### 2.3 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent une partie importante (environ 63.35 %) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent à un levier important que la collectivité doit étudier finement.

Elles reflètent les moyens affectés à la réalisation des projets municipaux et plus généralement à l'action du service public et à son efficacité.

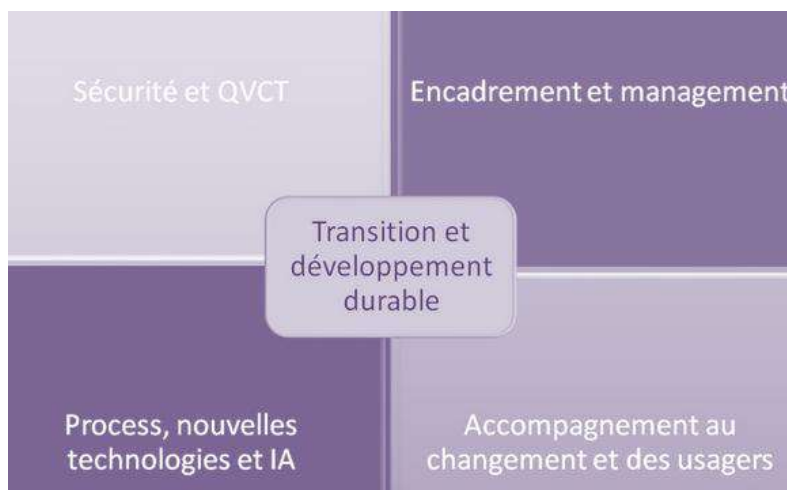
Pour mémoire, et en ce sens, la Commune s'est dotée de Lignes Directrices de Gestion (LDG) arrêtées le 16 décembre 2020. ces dernières permettent d'établir un cadre dans la gestion des ressources humaines, cadre voué à définir les orientations budgétaires de ce chapitre.

Dans le contexte de transition qui s'impose à notre collectivité, ces LDG sont retravaillées depuis 2024 afin de prendre en compte l'évolution du service public (IFSE, valorisation des parcours, plan de formation...).

Le référentiel métier a donc été mis à jour, permettant ainsi la mise à jour du dispositif de l'IFSE lié, emportant en année pleine une hausse à effectif constant, de 35 000 €. De même, cela a entraîné l'évolution du dispositif des astreintes pour une enveloppe estimée en 2025 à 51 500 € (soit une hausse de 25% par rapport à 2024). A noter que la refonte du dispositif d'astreinte est un élément incontournable de la bonne gestion des risques majeurs sur le territoire.

Les critères d'attribution du CIA sont actuellement en cours de révision, le plafond porté à 650 € en 2024 sera maintenu cette année ; et le dispositif d'entretien professionnel annuel sera également refondu cette année.

A noter que la Commune s'est d'ores et déjà dotée d'un plan de formation pour 2025 visant à accompagner au plus près ses agents et jeter ainsi les bases d'une GPEC pertinente, fondatrice elle aussi des nouvelles LDG à venir.





## LA FARLÈDE

### Les facteurs à appréhender pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2025 :

- ✓ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement validées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne...).

La Commune cherche une montée en compétence de l'ensemble des agents de la structure. Pour information, le GVT 2025 a pu être estimé à 16 000,00 €.

- ✓ Le contexte assurantiel ayant conduit la Commune à voir le montant de sa prime d'assurance risques statutaires être doublée en 2024, restera stable en 2025. La hausse de la cotisation est le résultat de l'augmentation de l'assiette de cotisation (basée sur le traitement de base et la NBI) : + 21 000 €. Le taux ne souffrant d'aucune augmentation du fait de la baisse du nombre d'agents en arrêt de longue durée.

Il est à attendre une évolution défavorable en fin 2025 avec un risque fort de résiliation qui devra naturellement nous pousser à questionner notre stratégie d'assurance.

Montant des remboursements perçus en 2024 : 209 441,47 €. Celui estimé pour 2025 est de 180 000 € à nombre d'arrêts constant.

Ce montant vient relativiser l'augmentation du chapitre 12 constatée pour 2024.

A ce sujet, il est à noter que la commune optera en 2025 pour une nouvelle imputation comptable de cette charge assurantiel.

- ✓ Ce retour à l'emploi d'agents alors en demi-traitement ainsi que l'impact de la carence pour maladie ordinaire a permis de réduire le chapitre 012 de 60 000 € en 2024, ce qui ne sera pas le cas en 2025.
- ✓ La prime de précarité, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, induit une augmentation du coût des contractuels non saisonniers. La hausse de la capacité d'accueil en ALSH et périscolaire induisant une hausse du nombre d'animateurs et intervenant à l'année impactera mécaniquement le montant de cette prime. Montant estimé en 2025 : 30 000 €
- ✓ Les hausses de cotisations patronales, URSAAF et CNRACL implique une enveloppe supplémentaire de 80 000 €
- ✓ La Commune supporte également la charge du recensement pour l'année 2025. Le montant est estimé à 25 000 €



## LA FARLÈDE

### Orientations budgétaires 2025

Compte tenu du contexte et des choix opérés en matière de gestion des ressources humaines, le prévisionnel 2025 devrait s'établir à + **5,3 %** du réalisé 2024.

Une telle augmentation est strictement justifiée par les évolutions réglementaires subies par la Commune (près de 23%), les provisions pour risque mises en œuvre chaque année (près de 27%), les choix faits en matière de rémunération des personnels (près de 13%), les conséquences en année pleine des recrutements réalisés (près de 16 %) et enfin les perspectives de recrutement notamment pour renforcer la police municipale (près de 21%).

### ➤ LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs se répartissent en effectifs titulaires et en effectifs contractuels.

**Tableau N°6 : Les effectifs titulaires et contractuels au 31 décembre (agents rémunérés)**

Années	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Titulaires (dont stagiaires)	99	96	99	108
Contractuels (en nombre de contrats)	51	52	52	39
Contractuels (En nombre d'équivalent temps plein)	39.96	39.47	37.21	31.48

En 2025, le nombre de contractuels (en équivalent temps plein) représentera **21.42 %** du nombre total d'agents ; la grande majorité intervenant dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. Ce chiffre étant de 35.16% lors du prévisionnel 2024. La répartition de l'évolution des effectifs traduit la volonté de la Commune de limiter la précarisation des emplois. A noter également la présence de 5 contractuels, parmi les 39, en contrat d'apprentissage.

Comme depuis le début du mandat et à chaque départ d'un agent, (retraite ou mutation), une réflexion est menée sur l'opportunité de remplacer ou non l'agent en question. La fiche de poste est ainsi réétudiée au regard de l'évolution du métier concerné et des missions du service. Cette réflexion permet en outre de repenser l'organisation du travail et la répartition des activités entre services.

A ce titre, la balance entrées/ sorties 2025 affiche une plus-value de 81 000 € à inscrire au prévisionnel 2025, permettant en outre le renfort d'effectifs principalement en police municipale et dans le secteur de l'enfance, secteur dans lequel le remplacement d'agent malade est également indispensable considérant les normes d'encadrement, ce qui génère une enveloppe supplémentaire de 20 000 € à l'année.



## LA FARLÈDE

Les recrutements opérés en 2024 génèrent eux en année pleine 2025 une plus-value de 70 000 € sur 5 postes.

**En 2025, le cadrage pour les agents titulaires (en dehors d'éléments non prévisibles à ce jour) est le suivant :**

- 1 départ en retraite
- 6 stagiairisations
- 4 arrivées par le biais de mutation dont 1 pour tuilage en vue d'un départ en 2026 à la Direction des Finances

Les autres besoins identifiés et nécessaires à la continuité des services seront pourvus par des agents contractuels, le cas échéant.

### ➤ LES DÉPENSES RELATIVES AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES

***Evolution du montant du budget des heures supplémentaires 2019-2024***

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Coût heures supplémentaires (Budget prévisionnel)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Coût heures supplémentaires (Réalisé)	37 798	38 029	37 886	41 315	23 267	41 764	

La hausse des heures supplémentaires réalisées en 2024 s'explique par la tenue d'un tour de scrutin lié aux élections européennes et celui non initialement prévu des élections législatives faisant suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Considérant le risque de répétition de ce scénario pour l'année 2025 et devant l'accroissement de la fréquence des évènements majeurs liés aux risques climatiques notamment, il est jugé opportun de reconduire l'enveloppe à l'identique des années précédentes.

## CONCLUSION

Les dépenses de la Commune sont strictement encadrées et suivies afin de continuer à envisager des investissements nombreux et structurants.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un contrôle de gestion permanent au regard de leur poids dans le total des dépenses et compte tenu des décisions imposées par l'Etat que nous subissons.



LA FARLÈDE

### **3 LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

L'investissement communal permet de mettre en exergue l'ambition du projet porté par la municipalité.

La section d'investissement est fortement dépendante de la section de fonctionnement qui vient d'être développée.

La prospective financière est chaque année remise en question au regard de l'exercice budgétaire N-1 et des perspectives offertes par le contexte national.

Comme chaque année, l'ensemble des projets sera analysé au travers du prisme de leur coût global afin d'appréhender les conséquences en fonctionnement des investissements à réaliser.

C'est en ce sens que les services municipaux doivent appréhender la préparation budgétaire 2025 en cours (cf. note de cadrage).

Au plan communal, les orientations générales restent inchangées par rapport au précédent Rapport d'Orientations Budgétaires, conformément aux engagements pris devant la population dans le cadre du programme électoral et réaffirmés régulièrement.

**Au titre de l'exercice budgétaire 2025, il est important de relever un niveau élevé de Restes à Réaliser tant en dépenses qu'en recettes :**

**RAR dépenses : 13 139 044,28 €.**

**RAR recettes : 6 105 720,14 €**

**Subventions notifiées sur la période 2021-2024 : 5 994 508,54 €**

Le résultat annuel de la section d'investissement s'élève à la somme de **6 345 464,09 €.**

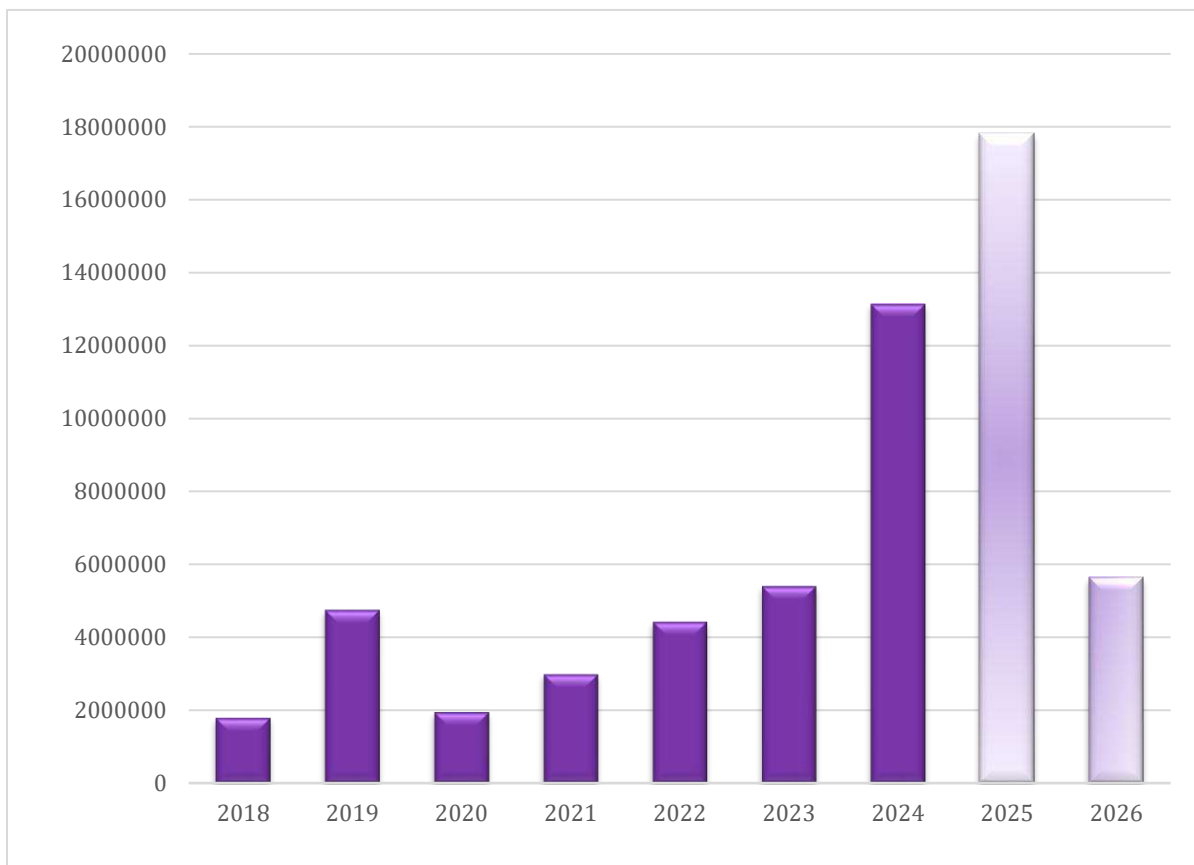
**La trésorerie reste à un niveau satisfaisant au 31 décembre 2024. ( cf infra)**

**Un tel niveau doit être relativisé au regard du niveau d'investissement à réaliser cumulativement sur une courte période.**



LA FARLÈDE

Évolution des dépenses d'investissement (opérations affectées) 2018-2026 :



La comparaison de ce graphique avec celui de l'année dernière démontre le sérieux, la rigueur et la cohérence de la prospective budgétaire.

Même si certains décalages peuvent être constatés, les grands projets d'aménagement de la Commune sont en cours de réalisation, voir de finalisation, et leur financement est assuré.

Les projets structurants se déclinent sur les trois prochains exercices de la façon suivante :

Projet	Dépenses 2024 (réalisé)	Dépenses 2025	Dépenses 2026
Projet de centralité	1 821 675,52 €	2 900 000 €	1 000 000 €
Groupe scolaire et abords	7 344 686 €	7 100 000 €	
Zone nature	1 016 259 €	2 500 000 €	500 000 €
Secteur de la Guibaude	1 685 332 €	1 600 000 €	400 000 €



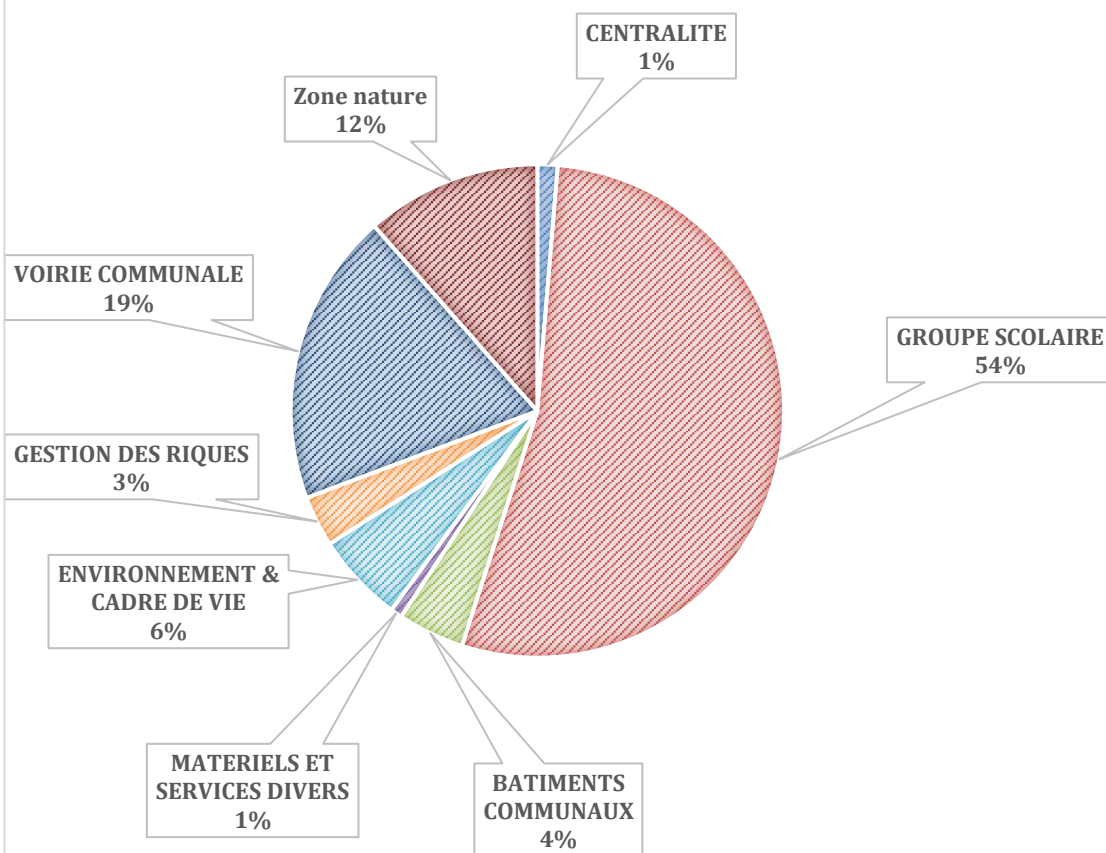
LA FARLÈDE

Répartition des dépenses réalisées par catégories d'opération en 2024

**Montant total des dépenses réalisées en investissement pour l'ensemble des opérations affectées pour l'année 2024 : 13 139 044,28 € hors compte 202 (2023 : 5 408 109,40 €)**

**L'exercice 2024 marque une hausse de près de 142 % marquant la réalisation de nombreux projets et notamment la finalisation du groupe scolaire et ses abords qui pèse 56% des dépenses en 2024.**

## DEPENSES INVESTISSEMENT 2024





LA FARLÈDE

**Les dépenses d'investissement pour l'année 2025 continueront de se structurer autour des deux axes forts annoncés dans le programme électoral et réaffirmés depuis :**

- **Le bien-être et le cadre de vie**
- **Les grands projets d'aménagement**

D'un point de vue budgétaire, l'année 2024 a été marquée :

- Par l'avancement du nouveau groupe scolaire et de ses abords qui se finaliseront en 2025
- Par le lancement de la zone nature ( 1 016 259 € ont été dépensés)

Cette zone a fait l'objet d'une décision importante en 2022 qui a acté le renoncement à un écoquartier de près de 500 logements pour une zone importante au regard de l'équilibre territorial recherché.

Comme rappelé l'année dernière, cette zone permettra d'aller dans le sens de la satisfaction de plusieurs enjeux :

- La reprise agricole
- La réalisation d'un espace de respiration confortant la coupure agro-naturelle avec la métropole toulonnaise
- La réalisation d'espaces de loisirs ( pumtrack, acrobranche, cheminements ...)
- La mise en valeur du patrimoine paysager et vernaculaire ( Coudon, cours d'eau...)

A côté de ce projet, d'autres opérations sont en cours ou programmées. L'enjeu de notre stratégie financière est de permettre la tenue sur la durée du mandat de ces nombreux engagements (**aménagement de secteurs, réalisation d'équipements publics nécessaires ...**).

#### **UNE ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX TOURNEE VERS L'INVESTISSEMENT ET LES PROJETS**

Comme maintenant depuis près de 10 ans, sur l'ensemble des projets communaux, les services municipaux sont organisés selon une « méthodologie projet » qui permet de travailler en transversalité et ainsi :

- Assurer la cohérence entre les objectifs et les résultats
- Tenir les délais de réalisation
- Être efficient dans la recherche de financement (subventions notamment)

A ce titre, il est important de rappeler que l'obtention de financements se fait de plus en plus compliquée (mutualisation, additionnalité ...)



## LA FARLÈDE

Les efforts structurés en 2021 ont été poursuivis depuis et ont permis d'obtenir des résultats significatifs notamment en matière d'obtention ou de sécurisation de subventions.

La gestion de l'encaissement des subventions notifiées a structuré plus précisément l'exercice 2024 des services.

En effet, un suivi rigoureux des différents arrêtés attributifs est indispensable pour crédibiliser les promesses de financement.

En complément, il est à noter que la commune suit attentivement sa trésorerie afin de limiter le recours à des lignes de trésorerie coûteuses.

Le financement des grands projets sur les deux prochains exercices devra nous conduire à une grande rigueur sur ce point.

Au 31/12/2024, la trésorerie communale s'élève à 9 709 844,93<sup>1</sup> €.

**Un tel niveau doit être relativisé au regard du niveau d'investissement à réaliser cumulativement sur une courte période.**

## 4 LES RATIOS INDISPENSABLES À UNE GESTION PROSPECTIVE DE NOS INVESTISSEMENTS

### ➤ L'ÉPARGNE BRUTE OU L'AUTOFINANCEMENT

**RECETTES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle permet d'identifier la capacité à :

- Absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement
- Investir/ se désendetter

\*Il est à noter que cette épargne brute résulte d'un retraitement des données de base considérant la structure du budget.

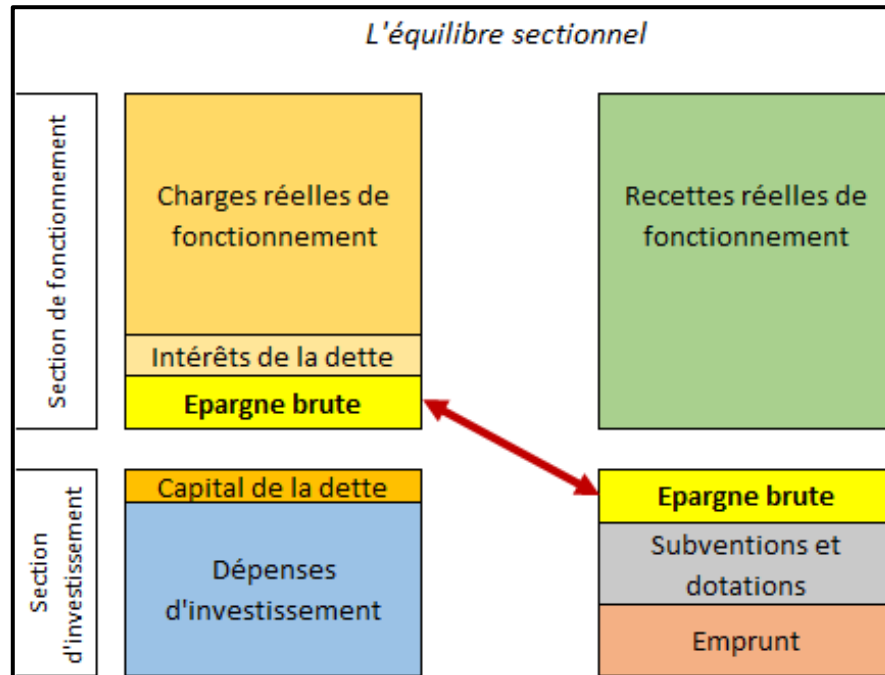
---

<sup>1</sup> 11 211 787.35 € en 2023.

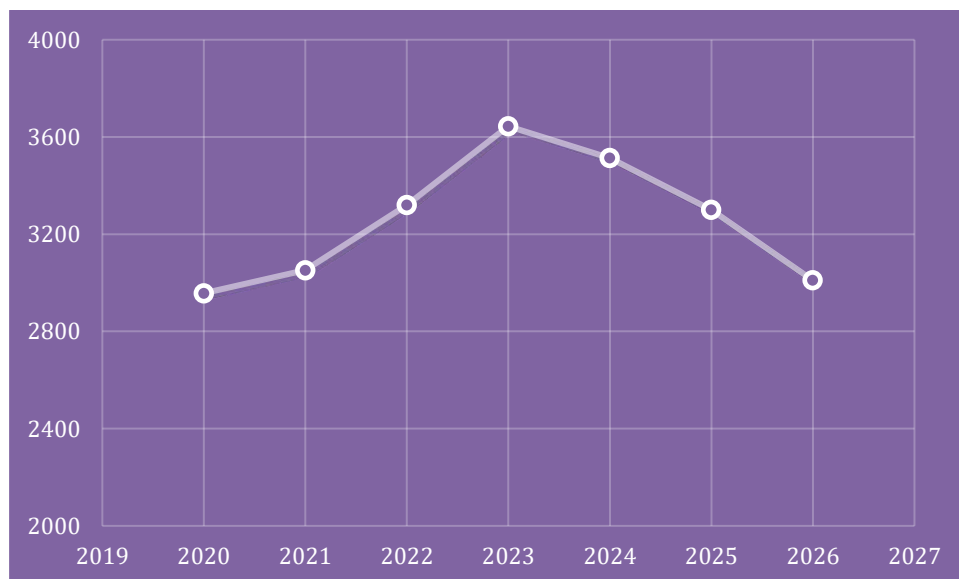


LA FARLÈDE

L'épargne nette, quant à elle, est calculée en retranchant de l'épargne brute le remboursement de la dette en capital.



Evolution de la CAF net 2020-2026 en milliers d'euros



Le maintien de ce niveau important de notre épargne nette est la clef de voûte de la stratégie financière mise en œuvre depuis le début du mandat.

L'objectif est donc le maintien d'un bon niveau d'épargne nette permettant à terme de financer les projets de la municipalité et de préserver à terme des marges de manœuvre suffisantes.

➤ **LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT :**

**ENCOURS DE LA DETTE (stock) / EPARGNE BRUTE (en années, flux)**

C'est le principal indicateur de solvabilité :

- **ZONE D'ALERTE : ENTRE 8 ET 12 ANS**

Il est à noter que les simulations réalisées portent ce ratio à une durée de :

**Projection de la capacité de désendettement 2025-2026**

Année	Ratio en année
2025	2.27 ans
2026	2.38 ans



LA FARLÈDE

## 5 LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

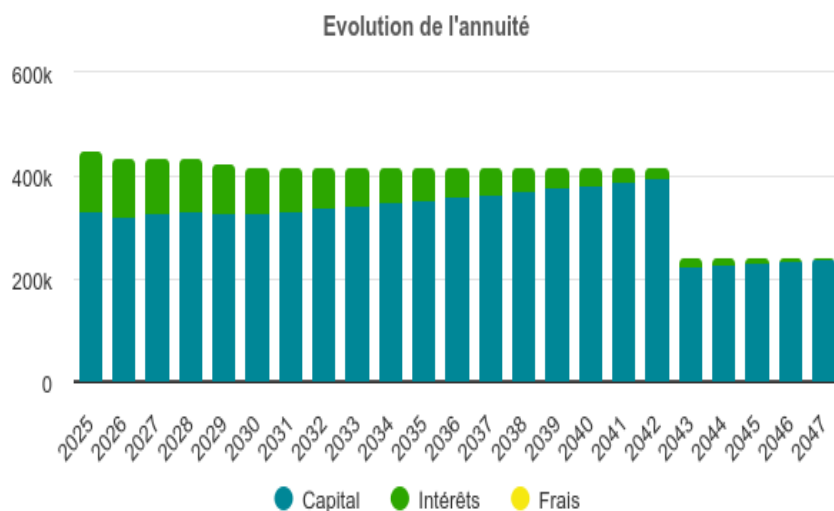
L'ensemble des données sont issues de notre logiciel de gestion de la dette

### Synthèse de la dette – Budget principal

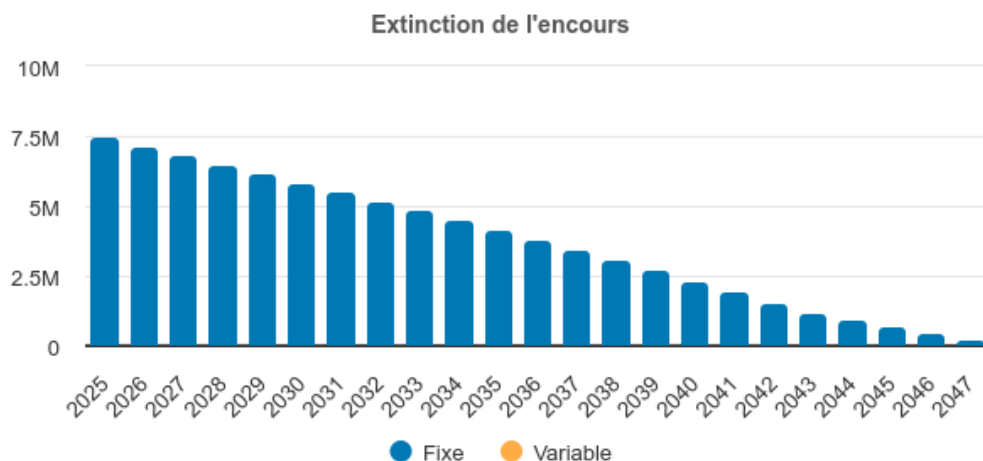
Il est à noter que la dette de la Commune ne comprend pas de dette à taux variable.

REF INTERNE	N°CONTRAT	LIBELLE	Prêteur	Taux fixe	Encours au 01/01/2025	Dettes initiales	Date début	Date fin
02-2022	10278 09050 00020447902	PRET CREDIT MUTUEL NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	CM	1.55 %	2 740 019,59	3 000 000,00	30/11/2022	28/11/2042
01-2022	10278 029086 00020415401	PRET CREDIT MUTUEL NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	CM	1.6 %	4 669 289,70	5 000 000,00	30/11/2022	28/11/2047
105-2022	MON282963EUR	EMPRUNT COMPLEXE SPORTIF TRANSFERE A CCVG 1ER JANV 2022 (PARTICIPATION LA FARL 13 %)	CCVG	3.34 %	69 008,66	109 598,50	31/12/2021	01/06/2029
88	SIEPERS N°231309	EMPRUNTS SIEPERS N°1.05	SYMIELEC/ TERRITOIRE D'ENERGIE	3.84 %	13 713,70	200 000,00	01/07/2005	01/01/2025
					<b>7 492 031,65</b>	<b>8 309 598,50</b>		

### Évolution de l'annuité – Budget principal en euros



**Évolution de l'encours – Budget principal en euros**



**CONCLUSION**

Les éléments figurant dans le présent rapport nous permettent d'appréhender sereinement les prochains exercices budgétaires malgré le volume conséquent de projets à finaliser et à financer.

La réalisation d'un emprunt de faible montant en 2025 devra être étudiée au regard de la temporalité des dépenses à réaliser en anticipation de certaines recettes qui interviendront fin 2025, début 2026.



LA FARLÈDE

## 6 LES BUDGETS ANNEXES : LES POMPES FUNÈBRES

### 6.1 RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2024

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est de

- En section de fonctionnement : déficit de 3 949,92 €
- En section d'investissement : excédent de + 77 106,66 € (Voir tableau ci-dessous)

RESULTAT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 857,92	0,00	0,00	71 382,66	3 857,92	71 382,66
Résultats affectés				0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	46 947,00	46 855,00	40 101,00	46 947,00	87 048,00	93 802,00
<b>TOTAUX</b>	<b>50 804,92</b>	<b>46 855,00</b>	<b>40 101,00</b>	<b>118 329,66</b>	<b>90 905,92</b>	<b>165 184,66</b>
Résultats de clôture	3 949,92			78 228,66	3 949,92	78 228,66
Reste à réaliser	0,00		1 122,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 949,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 122,00</b>	<b>78 228,66</b>	<b>5 071,92</b>	<b>78 228,66</b>
Résultats définitifs	3 949,92	0,00		77 106,66		73 156,74

### 6.2 Les orientations budgétaires

Le prix des caveaux et le montant de la part concession du terrain ont été établis par délibération N°2022/133 le 20 décembre 2022 (Voir tableau ci-dessous) :

A	B	C	D	E	F
Nombre de places	Durée de concession	Tarif emplacement (€)	Coût du caveau bâti (€)	Coût total pour l'acquéreur (C + D)	Part reversée au CCAS (1/3 C)
1	30 ans	1 415 €	2 213 €	3 628 €	471 €
2	30 ans	2 071 €	2 117 €	4188 €	690 €
4 ancienne tranche	50 ans	2 698 €	2 547 €	5 245 €	899 €
4 Nouvelle tranche	50 ans	2 698 €	2 580 €	5 278 €	899 €



LA FARLÈDE

Le stock des caveaux au 31/12/2024 est de : 15  
 Le nombre de caveaux vendus en 2024 est de : 4

CAVEAUX AU 31/12/2024									
TYPE DE CAVEAUX	STOCK caveaux au 31/12/2023	TITRE	BD	DATE	NOM	MONTANT	STOCK caveaux au 31/12/2024		MONTANT STOCK EN EUROS AU 31/12/2024
CAVEAU 1 PLACE = 2 213 €	<b>STOCK = 1</b>					0,00	1		2 213,00 €
CAVEAU 2 PLACES = 2 117 €	<b>STOCK = 3</b>					4 234,00	1		2 117,00 €
1		N°2	1	31/10/2024	FONT EPSE DECHELLE JOSIANE	2 117,00			
2		N°1	1	31/10/2024	PORTALIER GABY ET SIMONE	2 117,00			
CAVEAU 2 PLACES = 2 237 €	<b>STOCK = 1</b>					0,00	1		2 237,00 €
CAVEAU 4 PLACES = 2 547 €	<b>STOCK = 2</b>					0,00	2		5 094,00 €
CAVEAU 4 PLACES = 2 580 €	<b>STOCK = 12</b>					5 160,00	10		25 800,00 €
1		N°3	1	31/10/2024	SAWRUM LAETITIA	2 580,00			
2		N°4	2	04/12/2024	ERRERO REMI	2 580,00			
CAVEAU 6 PLACES = 2 842 €	<b>STOCK = 0</b>					0,00	0	0,00	0,00 €
STOCK INITIAL au 31/12/2023	<b>46 855,00 €</b>		<b>4 CAVEAUX VENDUS EN 2024=</b>		<b>9 394,00 €</b>		STOCK FINAL au 31/12/2024	<b>37 461,00 €</b>	
							STOCK FINAL AU 31/12/2024 AVEC NOUVEAUX CAVEAUX	<b>37 461,00 €</b>	

25 caveaux seront réalisés en 2025.  
 La procédure de mise en concurrence est en cours de passation.





LA FARLÈDE

## **7 GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES**

ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires

LF : Loi de finances

PLF : projet de Loi de Finances

LPFP : Loi de programmation des Finances Publiques

PIB : Produit Intérieur Brut

CAF : Capacité d'Autofinancement

BP : Budget Primitif

IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisée

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

DGF : dotation Globale de Fonctionnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

CIA : Complément Individuel Annuel

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

SRU : Solidarité et au Renouvellement Urbains

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

LDG : Lignes Directrices de Gestion

ETP : Equivalent Temps Plein

TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité

DF : Dotation Forfaitaire

DMTO : Droits de Mutation à Titres Onéreux

COF : Comité Officiel des Fêtes

COS : Comité des Œuvres Sociales

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ASMAF : Association des Manifestations Farlédoises

GPEC : La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

## **8 DÉBAT**